

Etikeko

Fiche d'évaluation

Évaluation réalisée selon le référentiel version 19 de la charte Etikeko et des informations disponibles au 31/12/2025

<p>CGO2524</p>  <p>0,24 kg CO2e</p>	<p>CGO2524 PURDRINK Mug 330ml Simple paroi Stries intérieur, extérieur lisse 100% verre borosilicate Ø8 x 9cm sous boîte carton kraft Coloris: transparent</p>	<p>Score Etikeko</p> <p>B1</p> <p>Valable jusqu'au 01/03/2027</p>
--	--	---

Évaluation produit

B

<p>Fréquence d'utilisation TRES BON</p> <p>La fréquence d'utilisation est estimée en fonction de l'usage premier de l'article et non de l'utilisation qui en sera effectivement faite par son détenteur. De par sa fonction, cet article est susceptible d'être utilisé très fréquemment.</p> <p>Durée de vie TRES BON</p> <p>Cet article a une durée de vie supérieure à 12 mois dans des conditions normales d'utilisation.</p> <p>Conception MOYEN</p> <p>La conception de cet article fait appel à l'utilisation de technologies innovantes qui permettent de limiter son impact sur l'environnement.</p>	<p>Conditionnement unitaire BON</p> <p>Le conditionnement est un emballage qui ne fait pas partie de l'article lui-même et qui a une durée de vie très courte produisant des déchets immédiats. Le conditionnement unitaire de cet article est recyclé et recyclable.</p> <p>Fin de vie TRES BON</p> <p>L'évaluation de la fin de vie du produit tient compte des filières de traitement des "déchets" existantes sur le territoire Français ainsi que de la composition de l'article. La matière première de cet article est recyclable.</p> <p>Communication FAIBLE</p> <p>Aucune carte de présentation comportant des informations sur la matière utilisée ou l'énergie sollicitée n'accompagne ce produit. Notre mission pédagogique reste à accomplir.</p>
---	---

Détails de l'empreinte carbone

Matières premières	Fabrication	Acheminement	Fin de vie	TOTAL
0,113 kg CO2e	0,056 kg CO2e	0,06 kg CO2e	0,013 kg CO2e	0,242 kg CO2e

Évaluation usine

1

Ce fournisseur **ASIATIQUE** a signé notre cahier des charges et s'est engagé à

- Respecter les réglementations Françaises et Européennes :
 - REACH et ROHS
 - 2001/251/CE : ne contient pas de diméthyle fumarate au-delà de 0,001% du poids total de l'article.
 - 2002/61/EEC : les encres utilisées ne contiennent pas de colorants azoïques.
 - 91/338/EEC : les parties plastiques ne contiennent pas de cadmium.
 - 94/27/EC : les parties métalliques ne contiennent pas de Nickel.
- Respecter les conditions de travail de ses employés et les règles définies par l'OIT.